

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15275\*02  
Article R512-66-1 du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame  Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique  N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom  Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation** :  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

**3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE**

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Commentaires :

Fin de programme d'élimination des PCB inf à 50 ppm

#### 4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Aucun transformateurs contenant du PCB sur le site , tous les déchets attenants seront évacués semaine 25

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Site maintenu en activité industrielle , seul le stockage des éléments pollués au PCB est arrêté

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

Les moyens de lutte et de suppression des risques classiques sont maintenus  
Le risque incendie PCB est par fait supprimé par la suppression du stockage

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

En l'absence de sinistre dans le passé et compte tenu du retrait définitif des éléments pollués au PCB , pas de surveillance particulière

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnées à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Retrait de tout équipement et signalisation PCB sur le site  
Nettoyage de l'ex zone ICPE par entreprise spécialisée TREDI si nécessaire

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à

le 15/06/2021

Signature du déclarant